académie Poitiers

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

***Refonder l'école de la République, pour refonder la République par l'école**,*
*telle est l'ambition de la loi que nous devons mettre en œuvre*

# Projet académique

# 2014-2017

# Introduction

Le projet académique s'appuie sur des éléments de contexte. Le premier est national, c'est celui de la loi de programmation et d'orientation pour la refondation de l'école de la république.
Le second est académique et l'on peut tenter de le caractériser au travers de quelques éléments statistiques.
- une scolarisation des moins de 3 ans très inférieure à la moyenne France
- moins de CSP défavorisées dans l'académie que dans les autres mais un déficit de CSP favorisées
- une scolarisation des élèves handicapés en 1er et 2nd degrés satisfaisante au regard de la moyenne nationale
- un pourcentage d'élèves en Education prioritaire bien inférieur à la moyenne nationale
- des inégalités territoriales face à l'illettrisme
- un isolement pédagogique des enseignants des petites structures
- un pourcentage d'élèves boursiers en collège stable et inférieur à la moyenne nationale
- un taux d'accès de la 6e à la 3e nettement supérieur au taux national
- un retard à l'entrée en 6e qui diminue mais reste supérieur à 10%
- des résultats au DNB supérieurs au niveau national
- des demandes et des décisions d'orientation en seconde GT qui progressent
- une orientation en seconde GT encore largement inférieure à la moyenne nationale
- une baisse des redoublements ces dernières années dans les 1er et 2nd degrés
- des résultats au baccalauréat supérieurs au niveau national
- une orientation positive des bacheliers professionnels vers le post bac
- une poursuite d'études des bacheliers GT dans le supérieur inférieur au taux national
- un poids important de la formation initiale par apprentissage
- des taux de sortie sans qualification supérieurs au niveau national

Outre ces éléments de contexte le projet académique s'appuie sur un choix essentiel, celui de privilégier la réussite du parcours de l'élève, de tous les élèves. L'ambition du projet académique est donc de proposer à nos élèves un parcours cohérent, construit et fluide de l'école au lycée au service de leur ambition et de leur réussite. Il est construit selon quatre axes :

1. Mieux assurer la continuité et la fluidité des parcours par une mise en liaison des établissements : réseaux ECLORE, **E**coles **C**ollèges **L**ycées pour l'**O**rientation et la **R**éussite des Elèves.
2. Promouvoir une école inclusive.
3. Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique
4. Offrir une formation de qualité pour les personnels d'enseignement et d'éducation tout au long de la vie

# Axe 1 - Mieux assurer la continuité et la fluidité des parcours par une mise en liaison des établissements (réseaux ECLORE, Ecoles Collèges Lycées pour l'Orientation et la Réussite des Elèves)

**Les réseaux ECLORE (Ecoles, collèges lycées pour l'orientation et la réussite des élèves) :** une nouvelle organisation de l'académie mettant en réseau des écoles, des collèges et des lycées d'un secteur géographique déterminé qui présentent des caractéristiques particulières par rapport à tel ou tel problème rencontré par les élèves.

## **Objectif 1.** Faire réussir l'étape essentielle de l'école primaire à tous les élèves

***Conduire chaque élève à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture***

- Assurer la maîtrise des instruments fondamentaux de la connaissance en fin d'école élémentaire : expression orale et écrite, lecture, calcul, résolution de problème
- Accompagner l'enseignement d'une langue vivante étrangère
- Dispenser les éléments d'une culture scientifique, technique et humaniste
- Susciter le développement de toutes les formes d'intelligence, de sensibilité artistique, d'aptitudes manuelles, physiques et sportives.
- Assurer, conjointement avec la famille l'éducation morale et civique.

### 1.1 Réaffirmer la place de la maternelle

***Scolariser les élèves de moins de 3 ans : un levier pour faire évoluer les pratiques, tout au long de l'école maternelle.***

- Faire évoluer, à l'échelle de l'académie, en lien avec les collectivités territoriales, l'aménagement des espaces scolaires (école, classe, intérieur et extérieur…) et la gestion du temps à l'école maternelle pour répondre à l'évolution du développement du jeune enfant.
- Renforcer la prise en compte, dès la maternelle, de la diversité des enfants, créer un environnement scolaire dans lequel chacun a sa place : élèves, parents, partenaires.
- Travailler en réseau pour développer des relations école/famille sereines et pérennes, dès l'accueil de l'enfant de moins de 3 jusqu'à la fin de sa scolarité
- Renforcer une progressivité des apprentissages de la toute petite section vers la grande section.

### 1.2 Consolider la différenciation pédagogique pour prendre en compte l'hétérogénéité des élèves

- Réaffirmer l'ambition de réussite pour tous les élèves relevant de l'éducation prioritaire.
- Repérer la difficulté scolaire en s'appuyant sur des évaluations diagnostiques pour identifier les besoins et personnaliser les parcours.
- Faire évoluer les pratiques pédagogiques par la mise en place du dispositif "plus de maîtres que de classes".
- Promouvoir le travail d'équipe et la co-intervention
- Induire par ce travail d'équipe la notion de responsabilité de l'enseignant sur l'ensemble du parcours de l'élève, en particulier dans l'école maternelle et élémentaire.

### 1.3 Rechercher une cohérence des différents temps de l'enfant pour mieux organiser ses apprentissages

- Veiller à la complémentarité éducative des projets d'école et des propositions faites aux élèves dans les temps périscolaires.
- Développer toutes les formes d'accompagnement personnalisé.
- Mettre en cohérence l'ensemble des dispositifs d'aide : Programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), plus de maîtres que de classes, Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)...

### Indicateurs axe 1.1

- Évolution du nombre d'élèves de moins de trois ans scolarisés
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de cycle II les compétences du palier 1 du socle.
- Proportion d'élèves maîtrisant en fin de cycle III les compétences du palier 2 du socle.
- Écart des pourcentages d'élèves maîtrisant, en fin de cycle III, les compétences 1 et 3 entre les établissements de l'éducation prioritaire et les établissements hors éducation prioritaire.
- Écart des pourcentages d'élèves maîtrisant, en fin de cycle III, les compétences 1 et 3 entre les établissements ruraux et urbains

## **Objectif 2.** Favoriser les liaisons inter cycles et inter degrés pour fluidifier les parcours

### 2.1 De la maternelle à l'élémentaire.

- Développer la coresponsabilité et conforter les échanges entre les enseignants de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Assurer les transitions inter-cycles : cohérence des pratiques, continuité et progressivité des apprentissages, partage des outils...

### 2.2 De l'école au collège

- Installer et opérationnaliser le cycle CM1-CM2-6ème et le conseil école-collège.
- Développer la collaboration des enseignants de l'élémentaire et du collège, la cohérence des pratiques, la continuité, la progressivité des apprentissages et le partage des outils.
- S'appuyer sur les parcours thématiques, pédagogique et éducatifs : éducation artistique et culturel, éducation à la santé et à la citoyenneté, éducation au développement durable, éducation à l'orientation.

### 2.3 Du collège au lycée

- Faire de la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture de palier 3 un outil de la liaison collège-lycée.
- Assurer les transitions inter-cycles pour garantir la cohérence des pratiques, la continuité et la progressivité des apprentissages et le partage des outils.
- Faciliter la poursuite d'études et une orientation choisie en visant, au-delà des exigences du socle, l'acquisition de savoirs, de connaissances et de compétences.
- Proposer des parcours adaptés à tous les élèves : formation initiale scolaire ou par apprentissage, voie générale et technologique ou professionnelle,

  Education nationale ou agriculture.

### 2.4 Du lycée au supérieur

- Développer les liens entre les établissements du secondaire et de l'enseignement supérieur dans la logique du continuum bac-3/bac+3, utiliser le PDMF dans cette optique.
- Développer et favoriser des parcours personnalisés en s'appuyant notamment sur les passerelles et les conventions entre établissements.
- Donner davantage de cohérence et de complémentarité entre les diverses modalités de suivi et d'accompagnement des élèves (tutorat, accompagnement personnalisé, entretien d'orientation, réunion parents/professeurs…)
- Mettre en synergie les outils et les dispositifs d'orientation et de poursuite d'études pour un service optimisé aux élèves, aux familles et aux équipes pédagogiques.
- Former les enseignants pour un meilleur accompagnement des élèves dans leurs parcours d'orientation
- Privilégier un accès simplifié et accompagné pour les parents et les élèves aux outils incontournables de l'orientation (CIO, ONISEP, APB, monorientationenligne.fr, solutions nomades).

### Indicateurs axe 1.2

- Nombre d'actions relevant de la liaison école-collège (projets disciplinaires, interdisciplinaires, CESC inter degrés, parcours d'éducation artistique et culturel, PEDT…).
- Taux d'accès 6ème-3ème en 4 ans même collège
- Taux d'accès en 2nde
- Devenir des élèves de collège –> GT / Pro /Agri /Apprentissage
- Non passage en 1ère G / T
- Évolution du taux de poursuite des bacheliers dans l'enseignement supérieur.
- Évolution du taux de poursuite des bacheliers technologiques en DUT et en BTS.
- Évolution du taux de réussite en BTS des bacheliers professionnels.
- Nombre d'actions proposées au sein de l'académie favorisant les liens entre le monde universitaire et le monde scolaire

## **Objectif 3.** Développer la progressivité et la complémentarité des apprentissages par des parcours thématiques, pédagogiques et éducatifs de la maternelle au supérieur

### 3.1 Les parcours artistiques et culturels

- Proposer à tous les élèves une ouverture culturelle qui conjugue une sensibilisation à l'ensemble des disciplines artistiques et une organisation territoriale permettant des complémentarités entre pôles urbains et territoires ruraux plus isolés.
- Renforcer les partenariats entre l'Education nationale, les services de l'Etat et les collectivités locales pour mettre en oeuvre le parcours artistique et culturel de l'élève.
- S'appuyer sur les réseaux ECLORE pour privilégier les projets transversaux, inter cycles et inter degrés.

### Indicateurs

- Évolution du nombre de conventions de partenariats artistiques et culturels
- Évolution du nombre d'actions inter cycles et inter degrés

### 3.2 L'ouverture européenne et internationale

- Permettre le développement de l'ouverture européenne et internationale des établissements (partenariats, appariements, programmes internationaux) afin d'offrir à tous les élèves, quels que soient les niveaux concernés, la construction de leur personnalité en tant que citoyen européen et citoyen du monde.
- Accroître les compétences linguistiques et l'ouverture sur les cultures du monde.
- Développer par les mobilités individuelles, l'autonomie de chaque élève permettant la prise de responsabilité et une meilleure orientation à l'issue du cycle secondaire vers le supérieur.

**Indicateurs**

- Évolution du nombre de programmes internationaux
- Évolution du nombre d'appariements et de partenariats internationaux

### 3.3 L'éducation au développement durable

- Faire prendre conscience des valeurs de la biodiversité aux futurs citoyens.
- Former les élèves à la complexité dans le cadre de leur parcours EEDD (approches systémiques, investigation et culture du doute scientifique, approches pluridisciplinaires).
- Former au choix et à la prise de responsabilité (étude dynamique spatio temporelle de la biodiversité).
- Mettre en œuvre des projets autour de la biodiversité dans les écoles/établissements en quête de démarche globale (E3D) en veillant à rendre l'élève acteur (éco délégué)
- Favoriser les travaux de terrain, les stages de proximité.
- S'appuyer sur des partenariats
- Approcher la biodiversité en lien avec les enjeux économiques, proposer un plan d'action pour des mesures à prendre pour des domaines interdépendants.
- Engager les établissements dans différents cadres : programmes, dispositifs, projets, démarches globales (E3D).

**Indicateurs**

- Nombre d'établissements en démarche E3D.
- Annuaire académique identifiant les acteurs, leurs spécificités et les ressources mises à disposition. Relevés des ressources pédagogiques et des partenariats autour de l'EEDD.
- Nature et nombre de débats proposés par des éco délégués élus.
- Conduite de projets hors du terrain national.
- Analyses qualitatives des projets par des référents EEDD.
- Réseau de rencontres et d'échanges entre chercheurs et élèves
- Analyse des pratiques dans les classes.
- Remontée des implications et sollicitations des différents partenaires (nombre de partenaires impliqués et pérennisation des partenariats, conventionnements).

### 3.4 Le parcours citoyen : ancrer les valeurs de la République au cœur de l'École

- Construire un « vivre ensemble » pour un climat scolaire serein en s'appuyant sur les CESC et les CESC inter degrés.
- S'appuyer sur des partenariats (police/gendarmerie, monde judiciaire, services d'intervention et de secours, associations sportives, d'entraide, de solidarité, associations humanitaires, etc.).
- Eduquer aux valeurs de la République Française et aux pratiques démocratiques, en s'appuyant notamment sur un enseignement moral et civique pour construire une citoyenneté républicaine et laïque.
- Intégrer les élections de délégués dans une formation ou un projet plus ample et favoriser la parité des délégués de classe dans les instances de l'établissement.
- Promouvoir la lutte contre les toutes les formes de discriminations

**Indicateurs**

- Nombre d'actions de ce type mises en œuvre dans le cadre du CESC
- Nombre des partenariats (conventions entre les établissements et les partenaires)
- Évolution du nombre de faits de violence, incivilités, discriminations dans les écoles et EPLE

### 3.5 Assurer une éducation à l'orientation dans une logique de parcours

- Développer le Parcours de découverte des métiers et des formations(PDMF) futur parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIODMEP), permet de sécuriser les parcours scolaires, de mieux anticiper les transitions, de construire son parcours personnel de façon la plus éclairée possible pour fonder ses choix d'orientation sur des bases solides.
- Participer au développement économique, social et culturel du territoire en collaboration avec le conseil régional.
- Développer les relations avec le monde professionnel à travers les partenariats régionaux en lien avec les institutionnels du territoire et des entreprises ; conforter les relations entre les Comités Locaux Ecole-Entreprises (CLEE) et les acteurs économiques
- Faire vivre les conventions de partenariats avec les branches professionnelles ; favoriser les échanges école entreprise (immersion pour les enseignants, projets pédagogiques en lien avec la découverte du monde professionnel)
- Refonder le service public d'orientation
- Accompagner chaque élève pour qu'il aille au plus loin de ses capacités et de son projet
- Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons tout au long du parcours scolaire, pour une mixité plus forte des filières de formations et à tous les niveaux d'étude.

**Indicateurs**

- Diversification des orientations et des voies de formation et des spécialités choisies par les élèves aux paliers d'orientation fin de 3ème, de 2nde, de terminale.
- Diversification de la provenance des publics dans les différentes voies de formations
- Statistiques des CIO : accueils aux CIO

## Axe 2 - Promouvoir une école inclusive

### **Objectif 1.** Favoriser le parcours scolaire des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Développer les dispositifs à destination des enfants allophones et primo arrivants à tous les niveaux de la scolarité (UPEAA, enseignement du FLS)
- Améliorer la prise en charge des enfants du voyage

***Pour les élèves en situation de handicap, les élèves présentant des difficultés ou des troubles spécifiques des apprentissages (dys) :***

- Consolider, dans les écoles et les établissements, la mise en place des projets personnalisés de scolarisation (PPS), des projets d'accueil individualisés (PAI) ou des plans d'accompagnement personnalisé (PAP).
- Consolider la coopération avec les parents d'enfants et de jeunes à besoins éducatifs particuliers.
- Mettre à disposition et développer, pour les personnels et les familles, des outils (guides, fiches…) permettant d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes à besoins éducatifs particuliers.
- Développer, en lien avec l'université et notamment l'ESPE un pôle ressource (formateurs, ressources numériques…).
- Renforcer le potentiel d'enseignants et de personnels formés pour contribuer à l'inclusion scolaire de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers.
- Poursuivre et accompagner qualitativement le développement des dispositifs Ulis en collège et en lycée avec une visée inclusive.
- Favoriser la participation des élèves en situation de handicap aux activités de l'UNSS dans le cadre du développement du sport intégré.
- Conforter le pilotage académique de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés (ASH) en partenariat avec les institutions concernées notamment avec l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Indicateurs** :

- Nombre d'heures attribués par élèves primo-arrivant au regard de la circulaire de référence.
- Indicateurs CASNAV.
- Différentiel entre % élèves signalés aux RASED par rapport prises en charge réelles
- Pourcentage des élèves bénéficiant d'une aide humaine - Taux de couverture par rapport aux notifications MDPH
- Pourcentage des élèves bénéficiant de matériel pédagogique adapté - Taux de couverture par rapport aux notifications MDPH
- Pourcentage d'élèves en situation de handicap scolarisés individuellement en classe ordinaire Pourcentage d'élèves en situation de handicap scolarisés au sein de dispositifs collectifs (Clis et Ulis)
- Pourcentage d'élèves en situation de handicap bénéficiant d'une insertion professionnelle ou d'une orientation dans l'enseignement supérieur à l'issue du parcours scolaire.
- Pourcentage des postes spécialisés, enseignants en Clis occupés par des enseignants spécialisés.
- Pourcentage des postes spécialisés, coordonnateurs en Ulis occupés par des enseignants spécialisés.
- Pourcentage d'élèves en situation de handicap licenciés à l'UNSS

## **Objectif 2.** Développer les dispositifs de prévention de l'illettrisme, agir pour l'égalité des chances

**Permettre à chaque élève, quel que soit son contexte social et géographique, de construire les apprentissages fondamentaux, d'optimiser son parcours de formation et son niveau de qualification**

- Sécuriser son parcours scolaire dès la maternelle et en accompagnant les transitions
- Accompagner les changements de pratique et de posture des enseignants pour
- Prévenir les situations d'illettrisme ;
- Mutualiser les pratiques pédagogiques efficientes, notamment les projets pluridisciplinaires en faveur de la maîtrise de la langue
- Mobiliser tous les acteurs, équipes pédagogiques et éducatives, corps d'inspection au travers des projets d'école, d'établissement et de réseaux.

**Renforcer le lien entre l'Ecole et les familles**

**Agir avec les partenaires**

- Privilégier des actions complémentaires et cohérentes en direction des publics les plus fragiles, pour prévenir, ensemble, la difficulté scolaire ;
- Co-construire les réponses apportées aux jeunes en situation d'illettrisme

**Indicateurs**

- Amélioration des résultats en français au DNB
- Évolution du nombre de jeunes qui accèdent à un niveau de qualification
- Réduction du nombre de sorties avant la fin de la troisième
- Evolution du % d'enseignants impliqués dans des actions relatives à la maitrise de la langue
- Nombre d'actions spécifiques, en équipes pluridisciplinaires, proposées dans le cadre de la prévention de l'illettrisme.

## **Objectif 3.** Lutter contre les interruptions de parcours de formation en mobilisant toute la communauté éducative de l'EPLE et ses partenaires

**Actionner les leviers existant dans l'EPLE, notamment en s'appuyant sur la mise en œuvre des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS), afin de repérer les premiers signes de décrochage des élèves (comportements inadaptés, perte du sens de la formation, absentéisme…)**

- Professionnaliser les acteurs des EPLE, en particulier les « référents décrochage », en vue de faciliter la constitution des groupes de prévention du décrochage (ou les cellules de veille) pour lutter contre le décrochage scolaire, en partageant les indicateurs de l'établissement sur ce thème, en dressant une typologie des signes de décrochage, en réalisant un vadémécum des solutions possibles

**Prévenir le décrochage par des pratiques pédagogiques adaptées favorisant la réussite et la valorisation des élèves (personnalisation des parcours, réassurance/estime de soi, projet personnel de formation…)**

- Mutualiser sur un territoire (ou un réseau), dans le cadre du réseau Foquale, les expériences réussies de remobilisation d'élèves, recueillir des témoignages de jeunes ayant bénéficié de dispositifs efficients…
- Définir et mettre en œuvre des formations sur site (groupe inter catégoriel orientation/insertion) en direction des différents acteurs sur les thématiques de l'estime de soi, la remobilisation des élèves, le parcours des jeunes…

**Repérer les élèves concernés (Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs, PSAD) et mettre en œuvre, en amont comme en aval, des dispositifs de remobilisation des « jeunes décrocheurs » en s'appuyant sur les acteurs des réseaux existants (référents décrochage en EPLE, réseau FOrmation-QUALification-Emploi, acteurs de la mission de lutte contre le décrochage scolaire, MLDS…), en lien avec les familles**

- Expérimenter, sur un périmètre donné, des parcours co-construits avec des partenaires en s'inspirant des micro-lycées, des mesures de personnalisation des parcours mises en œuvre dans les pôles d'accompagnement à la qualification et à l'insertion (PAQI), des apports de projets fédérateurs culturels, sportifs, favorisant la remobilisation

## Indicateurs

- Nombre de groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) dans les EPLE d'un territoire (ou d'un réseau)
- Nombre de situations traitées et nombre de jeunes ayant repris un parcours de formation dans chaque EPLE
- Taux de décrochage pour chaque EPLE
- Nombre de dispositifs dans les établissements d'un territoire (ou d'un réseau)
- Existence ou non de documents qui mutualisent des actions efficientes de prévention sur un territoire (ou réseau)
- Nombre de jeunes de ces dispositifs ayant repris un parcours de formation
- Nombre de jeunes « en solution » sur un territoire (ou un réseau) après décrochage
- Evolution du taux d'absentéisme dans le 1er degré et le 2nd degré

## Axe 3 - Faire entrer l'Ecole dans l'ère du numérique

### **Objectif 1.** Le numérique au service d'un parcours réussi des élèves

- Développer des projets permettant de répondre aux besoins de tous les enfants, en favorisant le lien avec les apprentissages.
- Favoriser les collaborations entre élèves afin de construire des habitudes de mutualisation, de coopération et d'entraide
- Associer par le numérique les parents d'élèves à l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et à la vie de l'école

### **Objectif 2.** Former, au et par le numérique, les enseignants

- **En**courager la réflexion sur les usages du numérique et leur pertinence pédagogique
- **Renforcer l'**éducation aux médias, à la formation et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux, de l'école primaire au lycée.
- Développer les compétences nécessaires au travail en équipe, à la conduite de projets collaboratifs, à la maîtrise des enjeux éthiques et juridiques des outils numériques.
- Mobiliser des ressources nouvelles pour la formation des enseignants : volet numérique du PAF, projet M@gistère du CNDP

### **Objectif 3.** Mise en place d'une nouvelle gouvernance académique du numérique au service de projets structurants

- Etablir une stratégie partenariale sur la politique du numérique des territoires
- Créer une direction du numérique, départements des usages, des développements, des infrastructures, des applications métiers, pour développer de nouvelles synergies au service des usagers
- Faciliter et accompagner la mise en œuvre de projets structurants : ENT d'établissements, D'col, collèges connectés dans le respect de la vie privée et des conditions de travail.
- Privilégier les formats libres et ouverts afin de favoriser la coopération et la mutualisation

**Indicateurs**

- Évolution nombre d'utilisateurs du cahier de texte électronique
- Nombre de projets impliquant le numérique au service des élèves
- Nombre d'espaces dédiés aux parents sur les plateformes numériques des établissements
- Nombre de formations au numérique présentes au PAF et réalisées
- Évolution du nombre d'espaces collaboratifs de travail (outil académique Nuxéo)
- Évolution du nombre des utilisateurs des espaces de travail collaboratifs

## Axe 4 - Offrir une formation de qualité pour les personnels d'enseignement et d'éducation tout au long de la vie

### **Objectif 1.** Refonder les savoirs et les pratiques professionnels : l'école supérieure du professorat et de l'éducation

**Baser la formation professionnelle sur un « aller-retour » et une alternance entre pratique du métier et formation à l'université**

- Assurer un accompagnement et un suivi de tous les instants pour placer dans les meilleures conditions de développement professionnel les nouveaux enseignants
- Apprendre les gestes professionnels et développer les compétences nécessaires à l'exercice du métier en situation de travail par l'instauration d'une alternance intégrée entre l'université et le lieu d'exercice du métier
- Articuler la formation dispensée dans les universités, les données et les connaissances produites par la recherche avec le développement des savoirs d'expérience et de la pratique du terrain en formation initiale et continue.

**Refonder les savoirs et les pratiques professionnels à partir des connaissances produites par la recherche**

- Former à la recherche et par la recherche pour permettre l'acquisition de compétences professionnelles en lien avec l'observation et l'analyse des pratiques de terrain
- Professionnaliser par la confrontation et l'articulation des savoirs théoriques issus de la recherche et des savoirs d'expérience
- Aider au renouvellement des pratiques, aux innovations pédagogiques et à leur diffusion en développant les liens entre recherche et pratiques pédagogiques.

**La promotion et l'institution d'une culture commune**

- Développer des partenariats et des synergies entre enseignants du premier degré du second degré voire de l'université propices à faire émerger une culture commune
- Développer au sein de l'ESPE et en collaboration avec les services académiques du rectorat des ingénieries de formation permettant d'investir les problématiques transversales et celles des liaisons inter cycle, des liaisons écoles collèges voire collèges lycées afin d'inscrire les enseignements et les apprentissages des élèves dans des parcours de réussite
- Développer l'inter catégorialité dans les dispositifs de formation et le traitement des problèmes professionnels

**La systématisation de l'usage des nouvelles technologies de l'information et de la communication**

- Former au numérique et par le numérique par le développement de nouveaux usages pédagogiques pour transformer les pratiques pédagogiques
- Développer des réseaux pour favoriser le travail collaboratif

**Indicateurs**

- Actions inter-cycles et inter degrés
- Conventions entre établissements scolaires et établissements du supérieur
- Évolution des pratiques dans les classes (analyse des inspecteurs)

## Objectif 2. Favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques par la formation tout au long de la vie

- Favoriser l'intégration, dans le cadre de la formation initiale, de « stagiaires » formation continue pour faciliter l'échange et l'analyse des pratiques pédagogiques.
- Développer une culture commune de l'innovation entre les personnels par l'échange, la mutualisation et la collaboration pour une diversification des pratiques pédagogiques.
- Promouvoir les programmes de mobilité professionnelle (hors de France) et accompagner les enseignants intéressés pour leur permettre d'acquérir de nouvelles compétences et faire évoluer leurs pratiques professionnelles.
- Promouvoir précocement la démarche de VAE
- Accompagner tout au long de leur carrière les personnels par la formation et le conseil

**Indicateurs**

- Nombre des intégrations de stagiaires Formation Continue en Formation Initiale
- Suivi, par les corps d'inspection, des pratiques pédagogiques des enseignants
- Evolution du nombre de mobilités

## Objectif 3. Adapter l'offre de formation continue des enseignants aux besoins générés par la mise en œuvre du projet académique

- Développer les formations inter cycles et inter degrés
- Elaborer, au sein de chaque réseau Eclore un plan de formation
- Développer l'information et la formation des enseignants pour une meilleure connaissance des parcours de formation post-bac et de leur incidence sur l'insertion professionnelle
- Développer la formation continue des professeurs d'école

**Indicateurs**

- Nombre de formations mises en œuvre, taux de participation
- Évaluation du plan de formation
- Nombre d'actions et évolution du nombre d'actions conduites en ce domaine